

ETI et PME : pour une innovation compétitive

Michel Destot

ETI et PME : pour une innovation compétitive

Michel Destot

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

SOMMAIRE

Introduction	9
L'entrepreneuriat dans tous ses états	11
De l'entrepreneur à l'innovation	13
L'entrepreneur, un homme de progrès	17
Etat des lieux des PME françaises	22
Le bilan des mesures	25
Le statut de jeune entreprise innovante	25
Le statut d'auto-entrepreneur	29
La loi Allègre sur l'innovation et la recherche	32
Le Crédit d'impôt recherche	37
Les avantages fiscaux Madelin et TEPA	40
Les facteurs clés de succès des PME françaises :	
de la souris à la gazelle	44
Les modes de financement	45
Une culture entrepreneuriale française	58
La libération des carcans	76
Les propositions de la gauche	
pour réveiller l'innovation	92
Des propositions culturelles : pour une culture française	
de l'innovation	93
Des propositions institutionnelles :	
vers un MITI à la française	96

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), docteur en Physique, **Michel Destot** a créé et dirigé une start-up de haute technologie qui est devenue une entreprise de taille intermédiaire (ETI). Il est aujourd'hui député-maire de Grenoble et président du Conseil national du Parti socialiste.

INTRODUCTION

Plusieurs mois avant les primaires socialistes, la Fondation Jean-Jaurès s'est saisie d'un certain nombre de grandes questions que la gauche souhaite soumettre au débat citoyen.

L'innovation est l'une d'entre elles et Michel Destot a choisi de se focaliser sur les petites et moyennes entreprises (PME), qui en sont le maillon faible en France. En effet, alors que 66 % de l'emploi marchand dans notre pays relève des PME, elles ne représentent que 15 % des dépenses de recherche et développement (R&D) déclarées.

L'une des raisons de ce constat est sans doute qu'innovation et R&D sont trop souvent confondues. En effet, la R&D

est l'une des sources principales de l'innovation mais non l'unique : l'apprentissage par la pratique, l'imitation ou encore l'achat de technologie peuvent aussi mener à l'innovation. Si la France a une politique de recherche, elle n'a pas de politique d'innovation. Qui plus est, la conception française de la recherche est essentiellement centrée sur la recherche publique, étatique.

Pour tenter d'expliquer les fragilités de la France en matière d'innovation, il convient de dresser le bilan des mesures prises dans ce domaine par les gouvernements de gauche et de droite : de la jeune entreprise innovante créée par le gouvernement Fabius au Crédit impôt recherche (CIR), ou encore au statut d'auto-entrepreneur. Quatre de ces mesures, prises par des gouvernements de gauche, furent très prometteuses : le Concours création d'entreprise, qui avait pour vertu d'être très peu coûteux pour les finances publiques ; la loi Allègre sur l'innovation et la recherche, permettant le passage de chercheurs vers l'entreprise, qui doit être renforcée ; les incubateurs, qu'il faudrait développer ; et les pôles de compétitivité. Il faut

aussi tirer un enseignement des faiblesses de ces politiques, au premier rang desquelles l'incapacité à développer et à transformer ces entreprises.

Par ailleurs, il faut réconcilier la gauche avec l'innovation. Trop souvent les vertus de la compétitivité, du capital risque ou de la spécialisation des territoires ont été négligées par la gauche et perçues comme des marqueurs de droite. Il est donc temps de mieux concilier le parti du travail et du progrès avec l'entreprise, afin de proposer un autre modèle de production favorisant la croissance, équilibré entre l'économie et le social.

Afin de rédiger un essai complet, objectif et pragmatique, plusieurs personnalités ayant trait au monde entrepreneurial ont été auditionnées. Nous tenons à remercier Stéphane Boujnah, Pascal Colombani, Philippe Jurgensen, Jean-Claude Prager, Alain Rousset, Hugues Souparis et Denis Tersen¹.

1. Les responsabilités de nos interlocuteurs sont précisées à la fin de l'essai.

Les PME

Selon l'INSEE, la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Les ETI

Selon l'INSEE, une entreprise de taille intermédiaire est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total est aussi considérée comme une ETI.

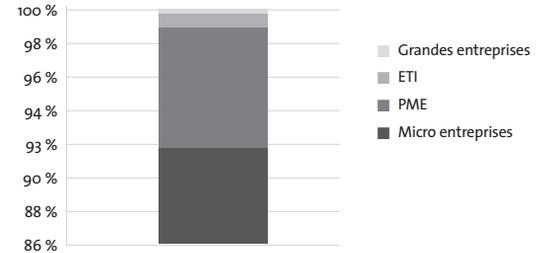
Les micro entreprises

Selon l'INSEE, une micro entreprise est une entreprise occupant moins de 10 personnes et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Focus sur l'UE

Selon l'Eurostat, en 2007, l'UE des 27 comptait près de 21 millions d'entreprises employant 133,8 millions de personnes et générant 5 705 milliards d'euros de valeur ajoutée.

Répartition par taille des entreprises européennes

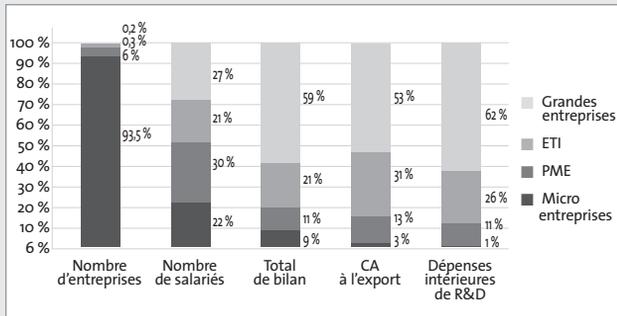


TAILLE DES ENTREPRISES EUROPÉENNES

Focus sur la France

Selon l'INSEE, la France comptait en 2008 près de 3 millions d'entreprises, employant 11,5 millions de personnes, dégagant un chiffre d'affaires de 3,73 milliards d'euros et générant une valeur ajoutée d'1 milliard d'euros.

Part des catégories d'entreprise dans l'économie française en 2007



L'ENTREPRENEURIAT DANS TOUS SES ÉTATS

La France subit aujourd'hui une crise importante entre récession économique, régression socio-écologique et affaiblissement du tissu industriel. Pour y faire face et retrouver une croissance durable, les pouvoirs publics doivent établir une stratégie à long terme alliant innovation, compétitivité, solidarité et environnement. Cette stratégie que se propose de développer la gauche permettra à la France d'anticiper, de se préparer aux changements de demain et ainsi de reconstruire un tissu industriel solide et compétitif.

Il est important pour la gauche de promouvoir l'innovation pour trois raisons majeures :

- l'innovation permet la croissance économique et la production de richesse préalables à la redistribution sociale ;
- l'innovation favorise l'allongement de l'espérance de vie, grâce à la hausse du niveau de vie, qu'ont permis des progrès technologiques tels que la machine à vapeur, l'électricité, les nanotechnologies ;

- l'innovation favorise le progrès social : tous les hommes sont égaux devant l'innovation, chacun peut tenter sa chance et grimper l'échelle sociale à l'instar de Sergey Brin et Larry Page, les fondateurs de Google. En effet, l'inventivité, l'intuition et la débrouille, qui sont trois qualités majeures d'un entrepreneur, sont indépendantes de toute condition sociale. Il est d'ailleurs plaisant de noter que la majorité des entrepreneurs de la Silicon Valley sont démocrates : deux tiers d'entre eux soutenaient Obama en 2008. Ce chiffre qui peut paraître étonnant vient renforcer l'idée que l'entrepreneuriat et l'innovation sont non seulement compatibles avec les valeurs de gauche mais en sont même porteurs.

En mettant la technologie au service du progrès social, l'innovation apparaît comme étant une valeur profondément ancrée à gauche. C'est pourquoi la gauche se doit de porter l'innovation, afin de faire profiter la France de ses bienfaits.

Le tissu industriel français est aujourd'hui constitué de 6 400 PME innovantes qui représentent 153 000 emplois. On entend par PME innovante une entreprise qui partage

les caractéristiques des autres PME (moins de 250 employés, chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros), consacre 15 % des charges totales engagées par l'entreprise au titre d'un exercice à la R&D et n'appartient à aucun grand groupe.

Les petites et moyennes entreprises innovantes sont celles qui subissent le plus les crises mais aussi celles qui rebondissent le plus vite. Petites, flexibles et réactives, les jeunes entreprises innovantes sont donc au cœur du processus d'innovation. C'est pourquoi elles méritent un traitement tout particulier.

De l'entrepreneur à l'innovation

L'entrepreneuriat est un état d'esprit qui consiste à saisir des opportunités, prendre des risques, innover plutôt que de rester dans l'inactivité et le confort de la rente. L'entrepreneuriat fait le pari de l'innovation en plaçant celle-ci au cœur de l'activité économique.

Il existe trois types d'entrepreneurs, les managers exécutifs ne faisant pas partie de cette catégorie :

	Indépendant	Salarié
Entrepreneurial Schumpetériens	Entrepreneurs	Intrapreneurs
Managérial	Propriétaires-managers	Managers exécutifs

Source : Wennekers et Thurick

L'entrepreneur Schumpetérien et l'intrapreneur alimentent le processus de destruction créatrice en apportant de nouveaux procédés, produits ou idées qui améliorent et renouvellent l'activité économique. Conjointement à la création de ces nouvelles activités, des secteurs disparaissent, ce qui favorise le renouvellement du tissu industriel. La destruction créatrice provoquée par les entrepreneurs est donc motrice et décisive pour notre économie : créatrice à la fois de croissance et d'emplois.

Cependant, il ne faut pas oublier les laissés pour compte du changement, ceux qui perdent leur poste parce qu'ils

n'ont plus les qualifications nécessaires. L'innovation nécessite un État visionnaire, capable de prévoir les changements radicaux et ainsi de former sa population au préalable. Le cas échéant, l'État doit être suffisamment flexible pour offrir à sa population une formation adaptée aux changements provoqués par les innovations.

Les crises favorisent l'innovation dans la mesure où elles bousculent l'ordre établi, incitent à l'exploration de nouvelles idées et permettent donc d'ouvrir de nouveaux champs des possibles. Le risque inhérent à l'entrepreneuriat est plus facile à prendre puisque la situation est défavorable de toutes les manières. Le nombre d'entrepreneurs se démultiplie alors logiquement et les innovations sont d'autant plus nombreuses. C'est pourquoi une telle réflexion sur l'innovation est parfaitement adaptée à la situation actuelle de la France.

L'innovation est un processus en trois étapes allant de l'invention à l'application de celle-ci et enfin à sa commercialisation. Toutes les innovations sont créatrices de

valeur à la fois économique et sociétale à différentes échelles. C'est cette création de valeur qui est vecteur du progrès et du renouveau de la croissance. Selon l'OCDE, aux Etats-Unis par exemple, les entreprises de moins de cinq ans sont à l'origine de la quasi totalité des augmentations d'emplois dans le secteur privé au cours des vingt-cinq dernières années².

Ainsi, les entrepreneurs qui provoquent et mettent en action l'innovation sont un incomparable moteur de croissance, contrairement aux rentiers qui, par leur inaction, ralentissent le progrès et freinent donc la croissance. De surcroît, ils exercent des effets d'entraînement dans la mesure où une innovation dans un secteur provoque des innovations dans les secteurs voisins, l'exemple le plus parlant étant Internet qui a ouvert la voie à des centaines d'innovations dans le secteur des services notamment. A terme, apparaît une nouvelle grappe d'innovation rendant la précédente obsolète. Ainsi selon Christian Stoffaës³, se

2. Source : OCDE, 2010.

3. Christian Stoffaës et Jacques Lesourme, *La prospective stratégique de l'entreprise*, InterEditions, 1996.

dégagent des ères toutes reliées par un rapport de cause à conséquence : entre 1945 et 1995 les innovations explosent dans le pétrole, la chimie et l'aéronautique, provoquant à partir de 1995 des innovations dans les biotechnologies.

Les entrepreneurs sont bien à l'origine de la création d'un cercle vertueux d'innovations menant à la croissance.

L'entrepreneur, un homme de progrès

Les entrepreneurs forgent l'identité de l'entreprise, par conséquent c'est sur eux que repose la réussite de celle-ci. Afin de mettre en œuvre une politique de l'innovation, interrogeons-nous sur le profil de ceux qui en sont à l'origine. Qui sont les entrepreneurs ?

L'entrepreneur moyen est un homme (sept entrepreneurs sur dix sont des hommes) de 38,8 ans. Il est en général diplômé d'un CAP/BEP (28 %) ou d'un diplôme supérieur au Baccalauréat (33 %), mais il peut très bien n'être, au contraire, muni d'aucun diplôme (15 %). Les trois raisons

qui l'ont conduit à créer son entreprise sont le besoin d'indépendance (pour 60,8 % des entrepreneurs), le goût du défi (38,8 %) et la perspective d'augmenter ses revenus (25 %). On entend ici par entrepreneur tout créateur d'entreprise.

Principales raisons ayant conduit à créer une entreprise (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Etre indépendant	61,7	58,7	60,8
Goût d'entreprendre et désir d'affronter de nouveaux défis	39,6	36,8	38,8
Perspective d'augmenter ses revenus	26,2	22,2	25,0
Opportunité de création	16,3	19,8	17,4
Idée nouvelle de produit, de service ou de marché	11,8	12,6	12,0
Exemples réussis d'entrepreneurs dans l'entourage	7,6	6,2	7,2
Sans emploi, a choisi de créer son entreprise	21,1	25,5	22,4
Sans emploi, y a été contraint	4,9	4,9	4,9
Seule possibilité pour exercer sa profession	7,3	11,0	8,5

Note : Les créateurs d'entreprise pouvaient indiquer jusqu'à trois raisons différentes, la somme des pourcentages pour les hommes et celle pour les femmes dépassent ainsi 100 %.

Lecture : Parmi les principales raisons ayant poussé les entrepreneurs à créer leur entreprise en 2006, « être indépendant » est la plus souvent mentionnée.

Source : INSEE, enquête SINE 2006.

La diversité des profils des entrepreneurs tient à la nature du raisonnement entrepreneurial lui-même. L'entrepreneuriat applique un raisonnement « effectual », le pragmatisme s'opposant au déterminisme de la logique « causale » appliquée par les managers. La pratique « effectuale » repose sur la philosophie suivante : « il ne sert à rien de prédire le futur puisque je peux le contrôler »⁴. Ainsi, l'entrepreneur ne planifie pas, il adapte en fonction des aléas. Il prend en compte que le monde est un espace en constante évolution et qu'en conséquence, il doit toujours être en alerte. Il doit donc pouvoir être capable de penser à long terme pour donner une orientation à la stratégie de son entreprise et d'être pragmatique pour adapter au jour le jour cette stratégie.

L'entrepreneur part toujours de ses propres ressources, met l'accent sur les moyens qu'il utilise et construit à partir de ceux-ci des objectifs possibles. La vision de l'entrepreneur est une vision pragmatique : il évalue les

4. Sarasvathy, 2008.

besoins de la société et recherche des opportunités en identifiant les peines de la population. C'est en même temps une vision holistique qui l'amène à évaluer toutes les conséquences de ses actions et à prendre conscience de l'impact de celles-ci sur son environnement.

La philosophie de l'entrepreneuriat innovant est ainsi de faire coexister dans un même projet valeur économique et valeur sociétale. S'ouvrir à l'innovation, c'est s'assurer des retombées économiques et de la croissance, mais pas seulement. En effet, le schéma de réflexion menant à l'innovation est aussi une bonne chose en soi : il encourage la créativité et nous permet de nous enrichir personnellement, de nous élever, de nous faire progresser. Cependant, nous avons pu constater que l'innovation ne mène pas toujours à des bienfaits. L'innovation capitaliste augmente la productivité et s'attaque à la pauvreté mais en générant des coûts humains importants. C'est pourquoi la promotion de l'innovation doit être accompagnée d'une recherche de valeur sociétale. C'est à condition d'allier perspective économique et perspective sociale

que l'innovation peut apporter une croissance bénéfique à la société. C'est cette innovation que nous cherchons à promouvoir.

Le défi des progressistes est donc de réduire l'impact humain de la destruction créatrice en conservant ses bienfaits. C'est d'ailleurs bien souvent un frein à l'investissement dans l'innovation dans la mesure où dans le cas des technologies de ruptures, les bénéfices sociétaux sont beaucoup plus importants que les bénéfices économiques pour l'entreprise. Comme le souligne Clayton Christensen dans *Innovator's Dilemma*, les innovations de rupture sont « dormantes » pendant plusieurs années, le temps de leur progression et remplacent au fur et à mesure la technologie dominante comme cela fut le cas avec Internet. Ainsi même si nous connaissons aujourd'hui l'impact de telles technologies et leurs retombées économiques, une entreprise répondant à des impératifs financiers réguliers ne peut se permettre de tels investissements, impossibilité liée à la fois au temps de développement et à son coût.

Etat des lieux des PME françaises

Ainsi, entreprendre et investir dans l'innovation permet de soutenir à long terme la croissance économique de la France. Encourager l'innovation et l'entrepreneuriat, c'est promouvoir la croissance et la culture du progrès.

Plus rapides, flexibles et proches des marchés que les autres structures, les PME sont les fers de lance de l'innovation et méritent à cet égard une attention toute particulière. L'augmentation considérable des créations de PME en 2009 montre l'attractivité de celles-ci et le potentiel français dans l'innovation. En effet, selon l'INSEE, en 2009, 580 193 PME ont été créées, une augmentation de près de 75 % par rapport à 2008. Cette augmentation considérable est à nuancer du fait de la création du statut d'auto-entrepreneur qui a favorisé l'apparition de petites structures.

Les PME françaises, malgré leur popularité, sont fragiles et peinent à atteindre une taille critique : une entreprise

sur deux créée en 2002 n'existe plus cinq ans après. Comment assurer la pérennité de nos PME ?

Selon l'INSEE, les trois principales raisons de la survie des entreprises sont : l'expérience du créateur, les moyens investis, le secteur. Outre les causes externes, le mode de financement des PME est crucial pour leur stabilisation et fait défaut si l'on en croit le taux de survie de ces dernières.

La période la plus critique pour une PME est celle provoquée par « l'effet start-up ». A sa création, une entreprise prévoit sa production et son « besoin en fonds de roulement » (BFR) en fonction des objectifs de ventes ; l'effet start-up intervient à partir du moment où l'entreprise commence à connaître du succès. Celle-ci reçoit un nombre important de commandes et prévoit une forte rentrée d'argent à échéance de quelques mois ; cependant pour produire, elle doit effectuer une grosse sortie de trésorerie, qu'elle n'a pas. Le défi pour nos PME est de survivre pendant l'entre-deux et de passer le cap de « l'effet start-up ». « La bonne maîtrise et le contrôle du “besoin en fonds de

roulement” doivent être un enjeu stratégique », explique Isabelle Girardet, directrice des produits spéciaux Europe du Sud de l’assureur crédit Astradius. La solution consiste à détenir un capital suffisant pour avancer la trésorerie et surtout pouvoir générer très rapidement des revenus. Comme l’affirme Guy Kawasaki, « il faut se concentrer sur les flux de trésorerie et non sur la rentabilité. Les profits sont la clé de la survie »⁵. Pour devenir une gazelle, une entreprise doit débiter avec un capital suffisant pour être capable de porter un projet générant des profits à assez court terme et ainsi en assurer le développement au niveau national et international.

5. *L'art du bootstrapping*, Guy Kawasaki, 2006.

LE BILAN DES MESURES

Pour pallier les faiblesses de la France quant au soutien de l’innovation, de multiples mesures ont été mises place. Il est nécessaire d’en dresser un bilan pour en tirer des conclusions et apprendre des erreurs du passé. Cet état des lieux nous permettra de dessiner un plan clair et efficace en terme d’intervention publique au niveau national et communautaire.

Attardons-nous donc sur les mesures phares qui ont eu des impacts sur le développement de nos PME et leur capacité d’innovation.

Celles-ci sont de deux classes :

- en faveur de l’aide à la création des PME ;
- en faveur de l’aide financière aux PME.

Le statut de jeune entreprise innovante

Le statut de jeune entreprise innovante (JEI) a été mis en place par la loi de finances pour 2004 pour encourager les

jeunes structures innovantes à s'implanter et se développer en France. Pour accompagner les PME dans la « vallée de la mort » que sont leurs premières années de développement, la mesure propose :

- une réduction de leurs contraintes de financement ;
- une aide au recrutement.

Conditions d'obtention du statut de JEI	Avantages d'une JEI
1. Être une PME selon la définition de l'Union européenne 2. Avoir moins de 8 ans 3. Avoir un volume de dépenses de R&D égal à au moins 15 % des charges ⁶ 4. Être indépendante ⁷ 5. Être réellement nouvelle ⁸	1. Exonérations de cotisations sociales patronales ⁹ 2. Allègements fiscaux ¹⁰ : - exonération totale d'impôt sur les bénéfices pendant 3 ans puis à 50 % pendant 2 ans - exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle ¹¹ - exonération des taxes professionnelles et foncières sur les propriétés bâties pendant 7 ans 3. Combinaison possible avec le Crédit d'impôt recherche

6. Fiscalement déductibles au titre de l'exercice considéré.

7. Capital détenu pour 50 % au moins par des personnes physiques, des associations reconnues d'utilité à caractère scientifique, des établissements de recherche et d'enseignement.

8. *i.e.* n'être ni une concentration, ni une restructuration, ni une extension ou une reprise d'activité.

9. Pour les chercheurs, techniciens, porteurs de projet de R&D, juristes chargés de la propriété industrielle, personnes chargées de tests pré-concurrentiels et mandataires sociaux relevant du régime général de sécurité sociale.

10. Le total des aides fiscales ne peut dépasser 500 000 euros par période de 36 mois.

11. Effective uniquement sous le titre de JEI.

A l'heure du bilan sur les JEI, on peut dire que la mesure a rempli ses objectifs. En effet, selon une étude de France Biotech, l'association française des biotechnologies, on comptait en 2009 près de 1 800 JEI. Les exonérations prévues par le dispositif ont permis à 62 % d'entre elles d'embaucher du personnel en R&D, à 59 % de lancer de nouveaux projets et à 48 % d'investir dans des équipements de R&D. De surcroît, entre 2004 et 2006, la taille moyenne des JEI est passée de 9 à 17 salariés. Ces données témoignent du dynamisme des structures concernées et de la place centrale donnée à la recherche dans leur stratégie de développement.

Malgré le succès rencontré, le statut de JEI est aujourd'hui menacé par la loi de finances pour 2011. Cette dernière prévoit :

- une dégressivité des exonérations de charges pour les emplois de R&D à partir de la quatrième année¹² ;

12. 75 %, 50 %, 30 % puis 10 %.

- un plafond de rémunération mensuelle brute par salarié fixé à 4,5 fois le Smic, soit 6142,50 euros en 2011 ;
- un plafond annuel de cotisations éligibles par établissement fixé à trois fois le plafond annuel de la sécurité sociale, soit 106 056 euros pour 2011.

Ces modifications jouent indiscutablement en défaveur de nos PME et marquent un recul du gouvernement actuel quant au soutien à l'innovation de nos jeunes entreprises. Selon l'étude de Biotech¹³, les conséquences seront désastreuses puisqu'elles résulteront en une augmentation d'entre 30 et 40 % du coût de l'emploi des chercheurs. Une telle hausse provoquera la destruction de 38 % des emplois et causera donc une perte du potentiel d'innovation des entreprises qui est pourtant la clé de leur évolution.

Aidons nos PME, encourageons-les à remettre l'innovation au cœur de leurs stratégies de développement. La

13. Etude effectuée auprès de 78 entreprises.

proximité et l'adéquation entre les milieux de recherche et l'entrepreneuriat ont toujours prouvé leurs bienfaits. Nous devons rétablir l'aide à l'embauche pour les jeunes entreprises innovantes car l'insertion des chercheurs en entreprises est un facteur clé pour l'essor de nos structures.

Le statut d'auto-entrepreneur

Le statut d'auto-entrepreneur (AE) a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 dans le but de simplifier et d'accélérer la création d'entreprise. Il est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009 et permet à tous les citoyens – salariés, étudiants, retraités – de devenir facilement entrepreneurs et de bénéficier d'éventuels revenus supplémentaires.

Conditions d'obtention du statut de AE	Avantages de l'auto-entrepreneur
1. Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 81 500 euros pour une activité de vente ou fourniture de logement 2. Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 32 600 euros pour les prestations de services des catégories des bénéficiaires industriels, commerciaux et non-commerciaux	1. Dispense d'inscription au registre du commerce et des sociétés et répertoire des métiers 2. Exonération de cotisation foncière les trois premières années 3. Régime micro-social simplifié : l'ensemble des cotisations et contributions sociales peuvent être calculées trimestriellement ou mensuellement 4. Exonération de la taxe professionnelle et TVA 5. Versement libératoire de l'impôt sur les revenus

En 2009, l'INSEE comptait 320 019 créations d'auto-entrepreneurs qui représentaient près de la moitié des créations totales d'entreprises. Ce nombre impressionnant soulève pourtant quelques inquiétudes. Le statut de l'auto-entrepreneur tel que décrit ci-dessus n'engage pas véritablement son créateur, il est présenté comme un simple moyen d'obtenir des revenus additionnels à qui le voudrait. Le régime fiscal conféré aux auto-entrepreneurs

est discriminatoire à l'égard des artisans et commerçants qui ne bénéficient pas des mêmes avantages mais qui pourtant, eux, créent de la valeur et de l'emploi.

L'objectif initial de la mesure était néanmoins honorable : il est effectivement nécessaire de simplifier et de favoriser la création d'entreprise. Cependant, il faut le faire de façon à ne dévaloriser aucune autre structure et à dynamiser le tissu industriel global, ce qui n'est pas le cas de cette mesure. Le tout est d'encourager les entrepreneurs de demain qui n'osent pas se lancer à le faire.

L'auto-entreprenariat ne devrait pas être un statut mais un moyen de mettre le pied à l'étrier et de se lancer. C'est pourquoi nous préconisons d'assortir la mesure d'une limite temporelle de deux ans, rétablissant l'équité avec d'autres corps de métiers et facilitant le lancement de nos futurs entrepreneurs. Le statut ne serait alors que transitoire : il conduirait de l'auto-entrepreneur vers le chef d'entreprise.

Loi Allègre sur l'innovation et la recherche

La loi dite « Allègre » du 12 juillet 1999 a pour objectif principal de valoriser les résultats de la recherche en rapprochant enseignants et chercheurs du monde de l'entreprise. La loi prévoit quatre angles d'action :

- la mobilité des chercheurs vers l'entreprise

Objectifs	Modalités
1. Soutien à la création d'entreprises innovantes 2. Transfert des connaissances de la recherche vers les entreprises 3. Mobilité des chercheurs	1. Le personnel de recherche est autorisé à participer à la création d'une entreprise valorisant ses travaux 2. Le concours scientifique autorise le personnel de recherche à être consultant auprès d'une entreprise valorisant ses travaux 3. Le personnel de recherche peut participer au capital d'une entreprise valorisant ses travaux ¹⁴ 4. Les chercheurs et enseignants-chercheurs peuvent être membres d'un organe dirigeant d'une entreprise

¹⁴ La participation maximale étant de 15 %.

- la collaboration entre recherche publique et entreprise

Objectifs	Modalités
1. Créer des incubateurs d'entreprises 2. Développer des services de valorisation de la recherche 3. Simplifier les formalités administratives	1. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche peuvent créer des incubateurs mettant à disposition des locaux et équipements à des projets ou des jeunes entreprises innovantes 2. Les organismes de recherche peuvent créer des services d'activités industrielles et commerciales afin de gérer leurs contrats avec des entreprises 3. Simplification de la création de filiales et de groupements d'intérêt public rassemblant établissements de recherche et entreprises

- le cadre fiscal pour les entreprises innovantes

Objectifs	Modalités
1. Assouplir les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) 2. Assouplir le régime des fonds communs de placement dans l'innovation 3. Rendre plus avantageux le Crédit d'impôt recherche (CIR).	1. Le capital minimum détenu par les personnes physiques requis est réduit de 75 % à 25 % 2. Les particuliers peuvent investir dans toute société agréée par L'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) dès qu'elle n'appartient pas à plus de 50 % à une autre entreprise 3. Le taux des frais de fonctionnement est porté à 100 % pour les entreprises embauchant un jeune docteur

- Le cadre juridique pour les entreprises innovantes

Objectifs	Modalités
1. Etendre le régime de la société par actions simplifiées pour : - une liberté contractuelle plus avantageuse à la croissance des entreprises - allègement du formalisme non adapté aux petites sociétés	1. Le régime est valable pour toutes les entreprises innovantes 2. Possibilité de créer une entreprise avec un unique associé

Après plus de dix ans de mise en vigueur, la loi Allègre a considérablement fait bouger les lignes. S'attaquant à tous les niveaux où pêche l'innovation, les résultats de la mesure sont notables :

1) Alors qu'autrefois il existait une défiance du monde de la recherche à l'égard des entreprises, ce n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, comme l'explique Hugues Souparis, les écoles et universités font un meilleur accueil aux entreprises en organisant par exemple des forums de rencontres. La coopération entre chercheurs et entreprises est perçue comme une démarche positive allant dans le sens du progrès

socio-économique comme en témoigne Alain Carpentier, vice-président de l'Académie des Sciences, dans son rapport sur la loi sur l'innovation et la recherche¹⁵.

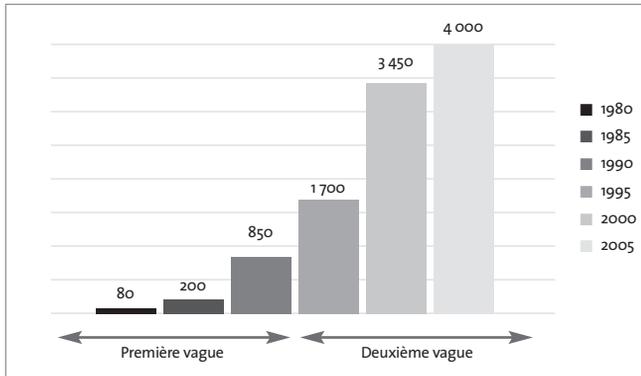
2) L'environnement juridique assoupli offre de nombreuses possibilités aux chercheurs souhaitant se rapprocher des entreprises et ainsi transférer leurs nouvelles technologies.

3) En juillet 2001, on comptait trente-six incubateurs issus du monde académique et scientifique, répartis avec homogénéité sur le territoire. La France a pris le tournant mondial de la valorisation des résultats de la recherche par la collaboration entre recherche publique et entreprise comme en témoigne le nombre exponentiel d'incubateurs dans le monde¹⁶.

15. Rapport du 1^{er} février 2010 sur la loi sur l'innovation et la recherche.

16. Cf. graphique ci-dessous, données estimations INSEE 2001.

Croissance de l'industrie mondiale des incubateurs



La loi Allègre a ainsi donné à l'innovation française les moyens de son essor. Certains chiffres viennent cependant nuancer ces résultats, il faut donc aller encore plus loin.

En 2007, les 85 universités françaises n'ont déposé qu'1 % des demandes de brevets français, soit 140 brevets pour l'année. Ce nombre particulièrement faible est révélateur de deux problématiques majeures :

- Il existe un manque de culture managériale dans le monde de la recherche : les chercheurs ne disposent pas suffisamment des compétences nécessaires à la création d'entreprise ;
- La complexité des procédures de brevets est fortement pénalisante : les dépôts de brevets coûtent cher en temps et en argent. En moyenne, sur cent brevets, un seul rapporte plus qu'il ne coûte, trente coûtent autant qu'ils rapportent, et soixante-dix coûtent plus qu'ils ne rapportent.

Le Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'impôt recherche (CIR), mesure fiscale instaurée en 1983¹⁷, a pour objectif principal d'encourager le développement et la compétitivité des entreprises innovantes en réduisant leurs coûts de R&D.

17. Modifiée par les lois de finances 2004, 2008 et 2011.

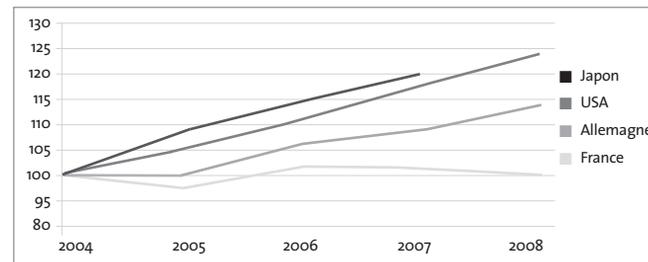
Bénéficiaires du CIR	Modalités du CIR
1. Les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles imposées à l'impôt sur le revenu (IR) ou l'impôt sur les sociétés (IS) 2. Associations loi de 1901 sous condition d'exercice d'activité lucrative 3. Les JEI 4. Les filiales et succursales d'entreprises étrangères imposées en France	1. Le CIR vient en déduction d'impôt sur le revenu (IR) ou d'impôt sur les sociétés (IS) dû par l'entreprise au titre de l'année où les dépenses ont été engagées : - 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros - 5 % des dépenses de R&D au delà 2. Le taux est de 50 % la 1 ^{ère} année puis 40 % la 2 ^{ème} pour les entreprises en profitant pour la première fois ou n'en ayant pas bénéficié pendant 5 ans 3. Le remboursement est immédiat pour les entreprises nouvelles ¹⁸ , les JEI et les PME de croissance

Depuis quelques années, le montant global du CIR est en nette augmentation : de 930 millions d'euros en 2004, il est passé à 4,2 milliards en 2008 et 5 milliards en 2009. Une telle augmentation des dépenses n'est pourtant pas justifiée. Bien qu'en 2009 le CIR ait été perçu à 78 % par des PME (en nombre de déclarations), les montants réels reçus par ces mêmes PME sont moins importants en valeur que ceux des grands groupes : les PME ont reçu en

valeur 29 % du CIR en 2008, les grands groupes 33 %. Ainsi la mesure profite aujourd'hui en priorité aux holdings qui n'en ont pourtant pas besoin pour investir dans l'innovation.

D'autre part, l'objectif principal du CIR est d'encourager les sociétés à investir dans la R&D. Une étude menée par l'OCDE en 2009 montre qu'en dépit de l'augmentation du montant global du CIR, les entreprises ont moins investi dans la recherche.

Dépenses de R&D des entreprises
en dollars constants, base 100 en 2004¹⁹



19. Source OCDE, 2009.

18. Année de création et les quatre suivantes.

Il est temps de recentrer le CIR sur les entreprises qui en ont vraiment besoin, celles dont le soutien financier à l'innovation détermine le développement : les petites et moyennes entreprises innovantes.

A cet effet, il est nécessaire de mettre en place un Crédit d'impôt innovation (CII) en faveur des jeunes entreprises dynamiques et innovantes. Le CII couvrira non seulement les dépenses en R&D pour les prototypes de conception comme le prévoit le CIR mais soutiendra les sociétés tout au long du processus de création : de l'invention jusqu'à la commercialisation. Il couvrira par exemple les dépenses en design, discipline qui, comme le souligne Pascal Colombani, fait partie intégrante du processus innovant.

Les avantages fiscaux Madelin et TEPA

Instaurées respectivement en 1994 et 2007, les lois dites « avantage Madelin », et TEPA sont des avantages fiscaux ayant pour but d'inciter les particuliers à investir dans les

PME et ainsi proposer une réponse aux problèmes de financement des jeunes structures de croissance.

Conditions d'application de l'avantage Madelin	Avantages
1. Investir dans une entreprise en phase d'amorçage ou démarrage : - moins de 50 salariés - moins de 10 millions d'euros de total de bilan	1. Déduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 25 % des sommes investies : - maximum 50 000 euros pour un célibataire - maximum 100 000 euros pour un couple - réduction plafonnée à 10 000 euros

Conditions d'application de l'avantage TEPA	Avantages
1. Souscrire au capital d'une PME : - moins de 250 salariés - chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros 2. Investir dans sa propre PME sous les mêmes conditions que 1 3. Investir dans une holding ISF 4. Investir dans un Fonds d'investissement de proximité (FIP) ou Fonds commun de placements dans l'innovation (FCIP)	1. Déduction d'ISF à hauteur de 50 % des sommes investies ²⁰ : - maximum 50 000 euros d'investissement par sujet soumis à l'ISF par an - maximum 1,5 million d'euros perçus par entreprise par an

20. Part réduite de 75 % à 50 % par la loi de finances pour 2011.

En 2010, ces deux niches fiscales représentaient près de 2 milliards d'euros d'investissements, la loi TEPA ayant injecté 1,12 milliard d'euros dans le capital des PME en 2009. Le coût réel de ces mesures supporté par l'Etat est d'1 milliard d'euros. Or, selon une étude de la Fondation iFrap (Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques), seuls 40 millions d'euros, soit 5 % des dépenses de l'Etat, atteignent la cible essentielle que sont les jeunes entreprises de croissance. Les investissements sont majoritairement allés vers des PME peu risquées, la prise de risque étant pourtant une valeur inhérente à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Loin d'aider nos PME, de telles mesures les précarisent en provoquant, par exemple, une multiplication de petits actionnaires désimpliqués compliquant le processus de prises de décision au sein des structures. Moins qu'un moyen d'aider à la création et au développement des PME, les lois Madelin et TEPA désignent les PME comme moyens d'effectuer des placements financiers. Il faut les assortir de conditions d'accompagnement, de

suivi, de temps minimal de participation au capital pour faire de ces investisseurs du dimanche de réels *business angels*.

LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DES PME FRANÇAISES : DE LA SOURIS À LA GAZELLE

La France connaît aujourd'hui une faiblesse inquiétante quant à son commerce extérieur. En 2010, celui-ci atteignait 51,4 milliards d'euros alors que l'Allemagne voisine réalisait 154,3 milliards d'excédents. Les PME françaises ne connaissent pas le succès qu'elles pourraient avoir, en témoigne le nombre en recul des PME exportatrices : de 100 000 à moins de 90 000.

Contrairement à la situation florissante allemande, il existe en France un réel problème quant au développement des jeunes entreprises et à la transformation de celles-ci en structures capables d'exporter et de rayonner à l'international.

Pour résoudre cette situation, il est judicieux de s'attarder sur les pays qui réussissent dans ce domaine. « Les États-Unis sont le pays de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise, il est intéressant de s'inspirer de ce modèle

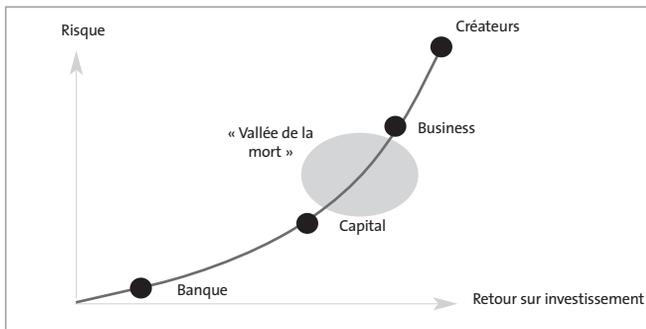
et réfléchir à la façon de l'adapter à la société française », souligne Pascal Colombani²¹. « Pour créer et développer une entreprise il faut deux choses : de la matière et des capitaux », poursuit-il. Il nous faut donc utiliser ces deux leviers pour aider nos PME à devenir des ETI.

Les modes de financement

Aujourd'hui en France, les entreprises peuvent se financer de quatre façons : l'apport personnel, les *business angels*, le capital risque et les banques. Ces apports de capitaux n'interviennent pas au même moment ni pour les mêmes raisons. L'enjeu est d'évaluer comment mieux organiser les modes de financement des PME pour optimiser leur survie.

21. Entretien du 25 janvier 2011.

Les parties prenantes au financement des PME en fonction du risque et du ROI (Retour sur investissement)



L'apport personnel

En 2006, 57,8 % des entreprises créées avaient démarré avec un capital de plus de 16 000 euros et 30,7 % avec plus de 40 000 euros. Selon les conseils de l'agence pour la création d'entreprise (APCE), il faut prévoir un apport en fonds propres de l'ordre de 30 % au minimum des besoins. Maximiser son apport en capital personnel permet :

- d'assurer une crédibilité face aux partenaires et investisseurs potentiels ;

- de minimiser l'effet de dilution si un investisseur externe venait à l'avenir à participer au capital.

La France a un retard à rattraper par rapport à ses voisins anglo-saxons. Une enquête menée en 2003 démontre qu'une entreprise française naît en moyenne avec la moitié du capital d'une entreprise anglaise et que l'écart s'aggrave avec le temps. Ce déficit français pénalise le développement et le passage de la souris à la gazelle, de la PME à l'ETI.

Evolution du capital social en K-euros par entreprise

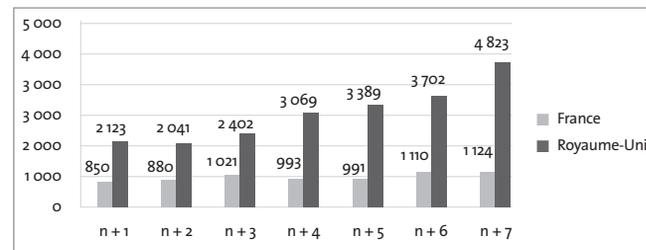


Figure 1 : Capital moyen des entreprises créées l'année n, avec un capital social initial d'au moins 100 000 euros. Source, pH Group 2003

Pour cet apport personnel, les entrepreneurs font appel aux « 3C » : Créateurs, Cousins, Cinglés. Parallèlement, aux Etats-Unis s'est développé le phénomène du *bootstrapping* qui consiste à trouver des financements par des moyens autres que le recours aux investisseurs extérieurs. Les entrepreneurs misent alors sur la débrouillardise, les réseaux et l'entraide. Le Dr. Jeff Cornwall affirme dans son livre *Bootstrapping*²² que 99% des start-ups américaines se sont créées sans l'aide de banques ou capital-risque.

Une méthode de *bootstrapping* est la stratégie de niche : tester l'idée sur un marché réduit, l'améliorer et réinvestir sur des marchés plus vastes une fois qu'elle est profitable et que l'entreprise est devenue leader sur le secteur. Facebook est l'exemple d'un parfait *bootstrapping*. Lancé sur le campus d'Harvard en 2004, le site a été testé et amélioré puis a petit à petit élargi son marché aux autres universités américaines, internationales et enfin au monde entier. Aujourd'hui, Facebook compte 500 millions

22. *Bootstrapping*, Jeffrey Cornwall, Prentice Hall, 2009.

d'utilisateurs et affichait un chiffre d'affaires de 1,2 milliards de dollars sur la période janvier-octobre 2010²³.

Le problème que nous rencontrons en France n'est donc pas, comme on l'entend souvent, un manque de capitaux mais un manque de réseaux. A l'instar de l'exemple américain en terme de développement et de soutien des jeunes entreprises, la France doit inciter sa population à la prise de risque dans la création d'entreprise, à la débrouillardise pour les développer et à l'intensification des réseaux d'entraides. Ce sont ces méthodes progressistes favorisant le lien social que la gauche entend promouvoir.

Business angels

L'investissement dans l'innovation est de plus en plus encouragé depuis quelques années. Son importance est certes cruciale, mais il doit se faire dans un but de soutien aux entreprises et non à des fins financières pour l'investisseur. Les avantages fiscaux tels que « l'avantage

23. Source : note financière Goldman Sachs, 2010.

Madelin » offrant des crédits d'impôts à la hauteur de 25 % des sommes investies dans le capital d'une PME (avec un maximum de 20 000 euros pour un célibataire, 40 000 euros pour un couple) ne sont pas bénéfiques dans la mesure où ils privilégient l'opportunisme financier. Une jeune entreprise innovante a besoin de capitaux, mais aussi et surtout d'expertise, de conseils et d'expérience. C'est à la condition d'apporter aussi cet accompagnement qu'un investissement peut être pleinement bénéfique.

Pour répondre aux besoins des jeunes entreprises, ont été créés des réseaux de « *business angels* ». Ces organisations calquées sur le modèle américain permettent de mettre en relation des investisseurs potentiels et des entrepreneurs, de partager des compétences et des expertises et de mutualiser l'analyse des projets pour réduire les risques d'erreur de jugement. Il s'agit de réseaux d'échange, de partage, de collaborations basées sur une philosophie de solidarité entre entrepreneurs : mettre l'expérience au service de la jeunesse. Il est nécessaire

que se développent ces réseaux pour que toutes les jeunes entreprises puissent profiter de cette chance.

En effet, « le problème majeur en France est moins le financement de la création d'entreprise que le financement de leur développement »²⁴ et leur suivi pendant ce dernier. Philippe Jurgensen utilise judicieusement la métaphore des jeunes tortues de mer qui sont plusieurs milliers à éclore sur la plage mais qui ne sont que quelques survivantes à atteindre la mer et grandir en sûreté. Les *business angels* assurent un suivi en accompagnant les entrepreneurs. Ils offrent une protection aux jeunes tortues tout au long du chemin qui les mène à la mer, aide d'autant plus précieuse qu'ils ont déjà arpenté ce sentier et en connaissent les dangers.

La France compte aujourd'hui environ 8 000 *business angels* dont la moitié sont rassemblés dans 81 réseaux. En 2009, ils ont investi 125 millions d'euros dans 280 entreprises différentes. A titre comparatif, en 2007, les *business*

24. Hugues Souparis, entretien du mardi 25 janvier 2011.

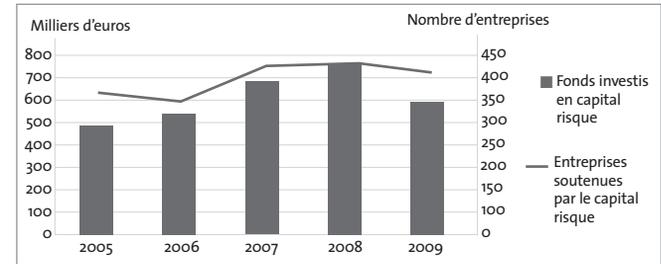
angels américains avaient investi 26 milliards de dollars dans 57 120 entreprises. La France, très en retard, doit favoriser la création de ces réseaux en poursuivant par exemple via OSEO des interventions en garantie pour pousser les *business angels* à intervenir davantage dans les projets innovants.

Capital Risque

Les investisseurs en capital risque apportent des fonds aux entreprises innovantes dont le potentiel est considéré comme important pendant les premières phases de leur développement. En moyenne, ils investissent à un tiers de la valorisation de l'entreprise ce qui leur confère pouvoir et autorité au sein de l'organisation.

En 2009, le capital investissement français a supporté 1 500 entreprises en leur apportant 4 milliards d'euros. Les montants investis sont en baisse de près de 71 % par rapport à 2008, le nombre d'entreprises soutenues est stable. Ainsi, malgré la crise financière, le capital investissement a poursuivi son soutien en diminuant le montant.

Capital investissement français²⁵



Pour les entrepreneurs, le capital risque est un moyen d'augmenter le capital de l'entreprise, d'assurer ainsi son développement en faisant face aux problèmes de trésorerie et de gagner en crédibilité face aux partenaires, clients et fournisseurs.

Cependant, il faut rappeler que les fonds de capital risque sont des organismes principalement intéressés par le retour sur investissement qu'ils peuvent et doivent obtenir. Contrairement aux *business angels* qui font primer leur

25. Source Afic, 2009.

rôle d'accompagnement et de tuteur, les capital risqueurs attendent des résultats des entreprises dans lesquelles ils investissent. Ils ont un pouvoir de vie et de mort sur la PME dans la mesure où ils peuvent à tout moment sortir du capital, sortie qui se fait en moyenne cinq à huit ans après l'investissement.

Par ailleurs, l'entrée d'un capital risque dans l'entreprise dilue considérablement les parts des entrepreneurs dans l'entreprise et par conséquent l'oblige à rendre des comptes sur sa gestion. Or, comme nous l'avons vu, l'indépendance est la raison principale de la création d'une entreprise. « Si les fonds de capital risque décident d'investir ils demandent la moitié de la société, ainsi à peine a-t-on monté l'entreprise qu'elle ne nous appartient déjà plus. Finalement, soit je développe ma structure et je perds ma liberté soit je ne lève pas de fonds et je reste seul maître à bord. »²⁶ Le recours au capital risque est donc parfois en désaccord avec la volonté même de l'entrepreneur.

26. Hugues Souparis, entretien du mercredi 8 décembre 2010.

Le recours au capital risque doit évidemment demeurer une possibilité offerte aux entreprises à qui cela profite, cependant il faut laisser aux entrepreneurs le pouvoir de choisir de rester indépendant et d'utiliser des modes de financement moins lourds de conséquences. « Le financement public doit être là pour aider les entrepreneurs à garder leur liberté. »²⁷ La puissance publique doit être à la fois garante du soutien à l'entrepreneuriat et avoir les moyens de soutenir les entreprises qui périclitent.

Les banques

Conséquences de la crise économique, le crédit bancaire aux PME est de plus en plus rare, les conditions se durcissent de plus en plus. De 2002 à 2006, le crédit bancaire alloué aux entreprises est resté stable alors que l'ensemble des crédits a progressé en valeur de 37%. La crise économique actuelle n'a fait qu'empirer la situation en restreignant encore davantage les montants alloués aux PME. En effet, les conditions de crédit se sont durcies à

27. Hugues Souparis, entretien du mardi 25 janvier 2011.

la fois pour les grandes entreprises mais aussi pour les PME qui selon 37 % d'entre elles ont enregistré un durcissement des conditions de crédit en 2008²⁸.

Depuis 2008 et la crise bancaire, le rôle d'organismes bancaires alternatifs tels qu'OSEO est devenu essentiel. « Dans des conditions d'instabilité et de changement qui affectent l'économie mondiale, le rôle d'OSEO auprès des entreprises s'avère essentiel. Nous n'avons jamais autant financé l'innovation en France que durant les premiers mois de l'année », affirme François Drouin, PDG d'OSEO²⁹. En 2009, OSEO a soutenu 16 000 entreprises en leur apportant près de 3,6 milliards d'euros.

En particulier, la mission d'OSEO Innovation, le nouvel ANVAR, est de soutenir les PME à toutes les étapes cruciales de leur vie et surtout la plus fragile : le passage de 50 à 200 salariés. Ce soutien est devenu le meilleur allié

28. Selon l'étude de l'OCDE sur l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'action des pouvoirs publics.

29. Discours du 16 mai 2008.

de nos PME. Plus que des prêts, OSEO fournit accompagnement et conseils aux jeunes pousses. Alors que l'organisme a prouvé toute son efficacité en ces temps de crise, l'Etat, actionnaire à 50 %, décide de réduire sa participation d'OSEO Innovation de 26 millions d'euros en 2011³⁰. Une telle réduction n'est pas acceptable compte tenu de l'influence positive de la structure sur le développement des PME.

L'organisme incite au travail en réseau et favorise les rencontres entre PME, grands groupes et chercheurs. Il soutient non seulement les petites sociétés mais l'ensemble du tissu industriel. Acteur majeur de l'aide à l'apparition d'ETI et de nouveaux projets innovants, nous devons poursuivre le soutien financier à OSEO Innovation. Actuellement, le montant des aides accordées par l'Etat aux projets de R&D des entreprises via OSEO Innovation est de 250 millions d'euros, ce qui représente 0,1 % du budget de l'Etat.

30. Loi de finances pour 2011.

Une culture entrepreneuriale française

Comme le souligne Pascal Colombani, « la France ne souffre pas tant d'un manque de capitaux que d'un cruel manque de culture entrepreneuriale »³¹ freinant à la fois la création et le développement des PME. Un consensus social entrepreneurial à la française est-il envisageable ? Oui, sous certaines conditions. Pour faire émerger une réelle culture entrepreneuriale en France, il faut mettre l'accent sur l'éducation et la formation de la population.

Dans l'enseignement primaire

Contrairement aux Etats-Unis, la culture française veut que l'on considère d'un mauvais œil le monde de l'entreprise. Il s'agit certainement d'une des conséquences néfastes des graves abus de certains dirigeants qui, par leurs actions illégitimes, ont provoqué une défiance de la population à l'égard de ce secteur³². Rappelons que ces

dérives sont cependant non-représentatives du vaste monde entrepreneurial. Ainsi assimilée à l'unique recherche de profit personnel, la création d'entreprise est diabolisée, et ce dès le plus jeune âge. A la question « Vous personnellement, auriez-vous envie de créer une entreprise, d'en reprendre une ou de vous mettre à votre compte ? », 75 % des Français répondent « Non ». Il faut agir pour changer cette perception négative des Français. L'entreprise n'étant pas considérée comme un bien en soi dans notre société, elle l'est d'autant moins pour des enfants. Les jeunes Français ne sont donc pas sensibilisés à la création d'entreprise et cette potentialité est même parfois dénigrée. Les enseignants aiment pourtant donner le goût du travail à leurs élèves, il est ainsi fréquent qu'un parent d'élève vienne parler du métier qu'il exerce en classe pour stimuler l'envie des enfants. Il faut simplement s'assurer que ces interventions stimulent l'imagination des jeunes dans le bon sens.

Il faut sensibiliser la population au monde de l'entreprise et ce dès la petite école. Nous avons expliqué précédemment

31. Entretien du mardi 25 janvier 2011.

32. A titre d'exemple, en 2011, Lloyd Blankfein, le PDG de Goldman-Sachs s'octroie une augmentation de 300 % alors même que les bénéfices de la banque ont chuté de 37 %.

les valeurs sociales et humaines que véhiculait l'entrepreneuriat. Entreprendre c'est apprendre à réfléchir, à être original et à décider. Une telle formation permet à l'enfant de développer créativité, goût du risque et acceptation de l'échec. Toutes ces valeurs ne sont pas en contradiction avec les principes de l'Education nationale. Donnons le goût d'entreprendre à nos enfants, donnons-leur la capacité d'imaginer de nouvelles possibilités et non de choisir des voies par défaut. Le choix de l'entrepreneuriat n'est pas uniquement le choix de l'argent mais celui de l'imagination et de la créativité.

Nous appelons à la mise en place de jeux ludiques stimulant la créativité dès les classes primaires. La curiosité est une qualité qui se cultive : plus elle est stimulée, plus elle se développe. C'est pourquoi nous proposons de donner le goût d'innover à nos enfants par l'intermédiaire du jeu. A titre d'exemple, une méthode souvent utilisée par les entrepreneurs pour trouver de nouvelles idées est l'association d'idées et d'univers. Plongez une vingtaine de noms communs dans une urne, piochez-en deux et trouvez une

idée de projet alliant ces deux termes ou les deux univers auxquels ils appartiennent.

Aujourd'hui, les élèves de 3^{ème} doivent effectuer un stage en entreprise d'une semaine. Nous proposons d'instaurer en complément des cours pratiques d'entrepreneuriat, centrés sur la création de l'entreprise. De même, nous proposons de permettre aux élèves de 1^{ère} et Terminale d'imaginer un projet de création d'entreprise comme Travail Personnel Encadré (TPE).

Parallèlement, nous suggérons de rapprocher les futurs enseignants du milieu entrepreneurial, en leur permettant d'entrer en contact avec ce milieu si particulier, si riche socialement. Ainsi nous préconisons d'instaurer un stage obligatoire en entreprise innovante dans le cursus des futurs professeurs. Elèves et professeurs goûteront au dynamisme de l'innovation, ce qui leur permettra d'appréhender ensemble le monde de l'entreprise et d'ouvrir des voies jusque là non envisagées.

De plus, initier les jeunes à l'entrepreneuriat aussi tôt permettra de les sensibiliser aux valeurs sociétales qu'une entreprise se doit de véhiculer et aux limites qu'elle ne doit pas franchir. Eveiller ainsi les consciences professionnelles favorisera l'apparition d'une génération d'entrepreneurs équitables. Les pays nordiques ont déjà vérifié les bienfaits d'une sensibilisation précoce des jeunes à des causes sociétales telles que l'environnement. En 1994, la Suède a ainsi accompagné sa politique pour le développement durable d'une loi intégrant un cours sur l'environnement au programme de l'enseignement primaire. Aujourd'hui, la Suède affiche l'un des niveaux d'émission de gaz à effet de serre les plus faibles de l'Union européenne et de l'OCDE, tant par habitant qu'en pourcentage du PIB³³.

La sensibilisation à l'entrepreneuriat engendrera des bienfaits à la fois pour nos enfants et notre société.

33. En 2020, on prévoit une baisse de 40 % des gaz à effet de serre par rapport à 1990.

Dans l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, universités et grandes écoles, des progrès ont été réalisés, « les rapprochements entre entreprises et étudiants sont plus aisés et plus fréquents », note Hugues Souparis.

Les grandes écoles ont pris le pli et ouvert des filières formant à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Citons pour exemple l'option de spécialisation d'ESCP Europe inaugurée en 2006, rassemblant dans une même classe des étudiants de l'école de commerce, de l'école de design *Strate College Designer* et des ingénieurs de Centrale Paris. L'ESCP Europe a par ailleurs lancé en janvier 2011 l'Institut pour l'Innovation et de la Compétitivité ayant pour but de devenir un think tank académique au niveau européen. « Les efforts réalisés sont encourageants mais pas suffisants »³⁴.

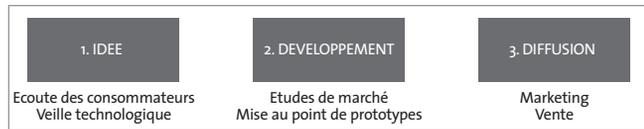
Il faut encore stimuler un peu plus les transferts de technologies entre universités et entreprises. La réforme des

34. Hugues Souparis, entretien du mardi 25 janvier 2011.

universités a permis des partenariats avec collectivités locales et milieux socio-économiques mais cela ne va pas encore assez loin.

Créer une culture de l'innovation

Pour instaurer une culture de l'innovation, il faut rapprocher chercheurs et managers. Comme le souligne Hugues Souparis, « les chercheurs ne sont pas des vendeurs, il ne suivent pas de cours de management ». Le mythe du génie inventeur typiquement français n'est plus d'actualité. Malgré quelques exceptions, telles Alain Carpentier dont la société Carmat a été introduite en bourse pour financer son projet de cœurs complètement artificiels, « les universitaires ne savent pas vendre »³⁵. Or l'innovation comprend à la fois l'invention mais aussi son développement, sa diffusion et sa commercialisation.



35. Hugues Souparis, entretien du mardi 25 janvier 2011.

La France est traditionnellement très performante dans la première partie, l'idée. Elle l'est toujours, en témoignant le nombre de brevets déposés : 7 % de plus en 2009 selon l'INSEE.

Parallèlement, beaucoup d'idées reçues postulent que la France est défaillante dans la troisième partie : la diffusion. Ceci n'est pas exact, prenons pour seul exemple le géant international du marketing, le groupe français L'Oréal. Nous avons des talents : des chercheurs, des managers/gestionnaires, mais le principal problème du monde entrepreneurial français c'est le manque de rencontres entre ces deux corps de métier. C'est pourtant leur collaboration qui engendre le développement d'un projet et la création d'une entreprise.

Aujourd'hui le système est divisé en deux parties aveugles :

- les chercheurs qui font des découvertes, les « brevettent » mais n'assurent pas leur concrétisation ;
- les managers/gestionnaires qui ne vont pas à la rencontre des chercheurs/développeurs d'idées et passent à côté d'opportunités commerciales.

Pour résoudre ce problème, il faut agir à deux niveaux :

- donner une compétence managériale aux chercheurs ;
- provoquer des échanges entre chercheurs et managers.

Donner une compétence managériale à nos chercheurs

Aujourd'hui, les universitaires français ne reçoivent aucune formation à la gestion ou au management. Comme l'affirme Jean-Louis Beffa³⁶, président d'honneur de Saint-Gobain, « Ce qui manque à l'ingénieur français, c'est essentiellement un contact plus tôt avec le terrain, *i.e.* le monde de l'entreprise et aussi le monde de la recherche. Il faut ajouter à cela le développement des capacités sur le plan humain ». Nous ne donnons pas les moyens à nos chercheurs de créer et développer des entreprises innovantes. Dans l'université du Technion³⁷ en Israël, la plupart des professeurs ont déjà monté une entreprise et ont des activités de conseil. Les élèves de cette université, incités à entreprendre, proposent

chaque année des projets de start-ups et chaque année des dizaines d'entre eux se concrétisent. En France, seuls 5 % des ingénieurs créent leur entreprise. Nous devons nous aussi donner les clés de la création d'entreprise à nos doctorants en leur dispensant des cours de gestion (marketing, comptabilité, ressources humaines) et de formation juridique (protection industrielle). Ils cumuleront ainsi les qualités essentielles de l'entrepreneur :

1. l'innovation ;
2. la gestion ;
3. le management.

Rapprocher chercheurs et managers

Il faut rapprocher les chercheurs et les managers pour que se créent des équipes soudées où chacun apporte sa valeur ajoutée, son savoir-faire.

Des grandes écoles ont déjà pris cette voie. A Nancy, le projet Artem (Art, Technologie, Management) concentre sur le même campus une école d'ingénieurs (les Mines de Nancy), une école de commerce (ICN Business School)

36. Cf. l'étude menée par l'Institut Montaigne publiée en février 2011.

37. Israel Institute of Technology.

et les Beaux-Arts de Nancy. Ce campus réunit ainsi tous les éléments favorables à la création d'entreprise.

Les incubateurs sont un autre très bon moyen de provoquer des rencontres fructueuses. Les incubateurs doivent d'abord favoriser la création d'entreprise grâce à l'aide directe des universités et autres institutions nationales de recherche. Ce sont, ensuite, des lieux qui hébergent et accompagnent des porteurs de projets entrepreneuriaux innovants. L'aide y est multiple : formation, conseil, appuis financiers ou soutien logistique. Nombre de ces lieux d'émulsion créatrice ont été créés par des acteurs privés pendant la bulle Internet (incubateurs privés et *corporate*) et à partir de mars 1999 avec la loi Allègre et l'appel à projet du ministère de l'Éducation nationale (incubateurs publics).

Ces lieux de travail obligent des personnes et des PME différentes à se côtoyer au quotidien. En résultent des rencontres et des échanges originaux qui peuvent amener à l'apparition de nouvelles idées, de nouvelles entreprises.

Les incubateurs sont bénéfiques à tous les niveaux : ils aident les jeunes pousses à grandir, ils facilitent les rencontres entre des milieux différents et ils attirent les grandes entreprises sachant qu'elles y trouveront des PME dynamiques et innovantes.

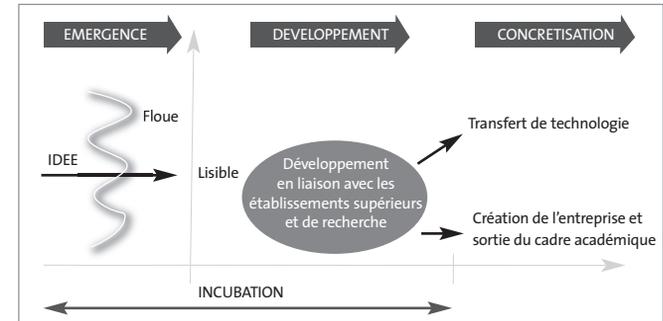


Figure 2 : Source Propriété industrielle et innovation, Blandine Laperche

Les incubateurs sont souvent spécialisés dans des secteurs particuliers : biotechnologies, nanotechnologies... Paris Pionnières est un exemple d'incubateur original spécialisé dans le soutien aux femmes entrepreneurs. Depuis 2005, il a suivi 172 structures en pré-incubation et 46 en

incubation de l'idée jusqu'au développement pour permettre la concrétisation du projet. Le schéma ci-dessus illustre le processus.

Rapprocher chercheurs et entreprises

Les Etats-Unis sont l'exemple à suivre en termes de collaboration fructueuse entre universitaires et entreprises. « Les Etats-Unis puis la Chine, qui suit leur modèle, ont réussi à créer de véritables centres de transfert de technologies que nous n'avons pas su implanter en France », explique Pascal Colombani. Le rapprochement des entreprises et des chercheurs est pourtant la clé de la valorisation de notre recherche. Amorcé par la loi Allègre sur l'innovation et la recherche de 1999, il est à poursuivre et approfondir.

Actuellement, nos doctorants n'ont pas les moyens d'avoir une expérience dans une PME car ils représentent un coût et un risque trop importants pour de si jeunes structures et que cela n'est tout simplement pas prévu dans leur cursus. Les stages en entreprises sont pourtant devenus monnaie

courante en école de commerce et d'ingénieurs et ont démontré leurs bienfaits :

- pour l'étudiant qui découvre le monde de l'entreprise et se forge une expérience ;
- pour l'entreprise qui repère et forme de jeunes talents.

Il faut donner la chance aux entreprises et aux doctorants de se rencontrer et favoriser cette rencontre en instaurant un Volontariat en Entreprise pour l'Innovation (VEI) sur le modèle du Volontariat International en Entreprise, comme le suggère Hugues Souparis. Le VEI permettra aux PME de travailler avec des doctorants sur une période longue et de repérer les talents nécessaires à l'entreprise. Le VEI permettra aux doctorants de bénéficier d'une première expérience rémunérée en entreprise. Enfin, cela favorisera les échanges entre firmes et étudiants et conduira à une meilleure adaptation entre les besoins des premières et les compétences des derniers.

Pour une solidarité et des partenariats entre nos entreprises nationales

Les PME françaises font partie d'un tissu industriel régi par de très grandes entreprises qui exportent et connaissent une réussite indéniable. Grâce à leur succès, ces sociétés font travailler nombre de petites entreprises. Cependant, comme le souligne Philippe Jurgensen, nos grandes structures ne savent pas s'entourer de jeunes PME innovantes et dynamiques. A titre d'exemple, Sanofi-Aventis n'a pas su prévoir et prendre le tournant des biotechnologies. Elle a par conséquent été obligée de racheter des grandes entreprises dans ce secteur pour rester compétitive. Un investissement coûteux qui aurait pu être épargné si la firme s'était entourée en amont de jeunes entreprises innovantes : ces dernières auraient alerté du changement grâce à leur proximité avec le marché et ses besoins.

Aujourd'hui les grands groupes ne jouent pas le jeu de la solidarité entrepreneuriale. Les PME travaillant à la fabrication des Airbus doivent par exemple attendre la

vente finale de l'avion pour être réglées. C'est cet entre-deux qui les met en péril et les affaiblit, affirme Alain Rousset³⁸.

Cette politique a un double impact négatif :

- pour les PME, dont le développement est étouffé par les grandes structures ;
- pour les grandes entreprises, qui perdent ainsi de formidables opportunités créatives et innovantes.

Le portage à l'international

Il est nécessaire d'inciter nos grandes entreprises à s'allier avec nos PME pour un succès réciproque. Un développement partenarial de nos structures nationales permettra aux grandes structures d'avoir une vision plus pragmatique du terrain grâce aux PME et à ces dernières de se développer.

Le portage, coopération internationale entre deux entreprises dont les produits sont complémentaires, est une

38. Entretien du mardi 15 février 2011.

forme de partenariat que nous devons encourager. L'entreprise porteuse, grand groupe, aide l'entreprise portée, PME, à commercialiser ses produits à l'international en fournissant une aide multiple :

- mise à disposition du réseau de distribution (fournisseurs, forces de vente, stockage, logistique) ;
- conseils et accompagnement (clients, financements).

La PME portée bénéficie ainsi d'un accès accéléré et simplifié à un marché étranger contre une rémunération en frais fixes et pourcentage des ventes à la porteuse. Selon une étude du comité Richelieu réalisée en 2007 auprès de 247 PME, 63 % d'entre elles estiment que le portage est utile. Quand les grands groupes sont réellement mobilisés, c'est une méthode qui fonctionne. Grâce à Carrefour, l'entreprise française de colles Eleco Produits s'est installée en Suisse, en Grèce et en Italie.

Cependant, les grands groupes en général ne font pas assez souvent appel à cette méthode et cela pour plusieurs raisons :

- des produits non complémentaires voire en concurrence ;
- des conditions très strictes (qualité, fournisseurs) ;
- un manque de confiance mutuelle.

Pour encourager le portage, qui est acclamé à la fois par les grands groupes qui le pratiquent comme Carrefour et par les PME qui en usent, il faut, à l'image du Small Business Act établi en 1953³⁹ aux Etats-Unis, mettre en place des mesures récompensant les groupes soutenant les jeunes pousses nationales.

Améliorer le réseau de PME

Pour créer un réseau intense et solidaire, il faut aussi encourager le développement de réseaux d'entraide entre PME. Nous avons parlé de l'importance du *bootstrapping* et la force du réseau en entrepreneuriat, il en va de même pour les PME. « Il y a un déficit de mutualisation des bonnes pratiques » souligne Jean-Claude Prager⁴⁰. En

39. Le SBA voté le 30 juillet 1953 par le Congrès américain réserve entre 23 % et 40 % des achats publics aux PME nationales.

40. Entretien du mercredi 15 février 2011.

effet, les problèmes rencontrés par nos PME sont presque similaires : elles partagent les mêmes risques, la même ambition, le même territoire. La mise en commun des savoirs et des ressources par ces structures permettra un gain de temps et d'argent.

Pour ce faire, la nomination d'un délégué syndical territorial permettrait de faire connaître les expériences que vivent les entreprises au niveau local, mutualiser les problèmes et les solutions.

La libération des carcans

Pour un *bootstrapping* de l'Etat : régionalisation du modèle industriel

La France a toujours très bien su mener des projets *top-down*, schéma de la pensée cartésienne qui part de la règle et en déduit des applications pratiques. Si l'on regarde aujourd'hui nos voisins qui connaissent du succès, les Etats-Unis et l'Allemagne par exemple, on s'aperçoit

que sont menés des projets *bottom-up* : du terrain vers la règle. Ces pratiques poussent à l'adaptation et à la flexibilité, choses que nos entreprises ont encore du mal à faire. Il s'agit pourtant de la clé de l'exportation.

« Pourquoi n'arrivons-nous pas à nous installer sur le marché japonais ? » s'interroge Pascal Colombani. « Car ceux-ci sont extrêmement exigeants, ils demandent de la qualité, des services et du *commitment*⁴¹ pour le pays ». C'est aussi parce que nous ne savons pas être flexible et nous adapter que nos PME n'exportent pas.

Pour gagner en ampleur, les entreprises françaises ont besoin d'un Etat doté d'une réelle vision et qui mène une politique de l'innovation à long terme. « Aujourd'hui l'Etat n'a pas de politique industrielle claire » témoigne Alain Rousset. Celle-ci est pourtant d'une absolue nécessité car prévoir les avancées techniques permet de former notre population au préalable et d'éviter ainsi des générations

41. C'est-à-dire qu'ils s'investissent pour le pays (partenariats avec universités, versement d'aides locales, etc.).

sacrifiées comme on en a connu par le passé. Deux cent femmes sont employées à souder des composants dans une usine qui appartenait précédemment à Sagem. Ces femmes n'ont pourtant été recrutées que pour leur qualité d'habiles couturières. Leurs emplois, d'une précarité extrême, sont sous la menace constante d'une mécanisation des *process* ou d'une délocalisation intempestive.

L'Etat doit s'assurer que les entreprises françaises ne ratent aucun tournant technologique et cela en restant proche du terrain et des jeunes structures qui sont le berceau de l'innovation. Comme le préconise Alain Rousset, cette politique industrielle doit se construire sur deux piliers :

1. L'organisation d'une veille technologique au niveau de l'Etat capable de conseiller les territoires. « Il nous faut être capable de prévoir ce que l'on consommera dans quinze ans et les secteurs qu'il faut développer pour y arriver »⁴². A cet effet, la création d'un lieu d'intelligence

42. Alain Rousset, entretien du mardi 15 février 2011.

économique tel que la fusion de la DATAR et d'OSEO Innovation est essentielle ;

2. L'affirmation de la place des régions dans le soutien aux PME.

Le rôle central des pôles de compétitivité

Comme le souligne le président de la région Aquitaine, Alain Rousset, l'Etat français est resté coincé dans sa tradition jacobine, son modèle industriel centralisé à l'extrême. L'exemple allemand de régionalisation a pourtant prouvé son efficacité. En plaçant les régions comme interlocuteur intermédiaire, l'Allemagne a su faire émerger des ETI : en janvier 2011, on en comptait 13 800, soit trois fois plus qu'en France.

En 1998, le ministère fédéral allemand de l'Economie et de la Technologie a mis en place l'initiative Kompetenznetze Deutschland pour encourager la mise en réseau et la régionalisation des compétences existantes dans le tissu industriel allemand. Elle rassemble à

cet effet des *clusters*⁴³ innovants qu'elle fait rayonner à l'international en jouant l'intermédiaire avec les investisseurs étrangers. Selon une étude menée par Destatis pour l'*Institut für Mittelstandsforschung* en 2006, sur près de 3 millions d'entreprises soumises à la taxe sur le chiffre d'affaires, 342 295 entreprises étaient exportatrices dont 98 % étaient des PME.

Suivant l'exemple allemand couronné de succès, depuis 2005 nous développons en France des pôles de compétitivité tels que Minalogic à Grenoble spécialisé dans les nanotechnologies et les logiciels.

Leur but est de renforcer la compétitivité de l'industrie en conjuguant compétences et savoir-faire des PME, grands groupes et centres de recherche et de formation ainsi qu'en favorisant une identité territoriale. La logique de nos pôles est celle d'une dynamisation de l'innovation. Ils sont construits autour de trois cellules clairement définies :

43. Un *cluster* est un regroupement d'entreprises, d'institutions et d'associations, concentrées spatialement et unies par des communautés d'intérêts.

- l'enseignement/la formation ;
- la recherche ;
- la valorisation.

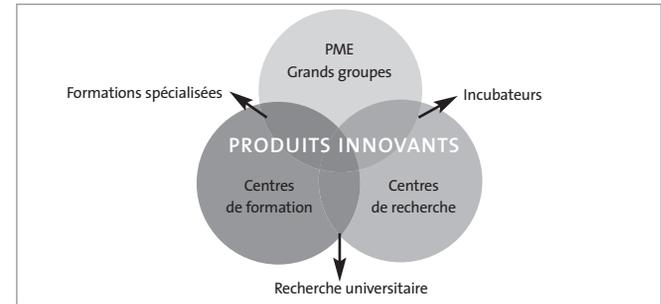


Figure 3 : Schéma des pôles de compétitivité français

Minalogic, un pôle mondial

Depuis juillet 2005, Minalogic encourage et développe l'innovation dans le secteur des miniatures intelligentes pour l'industrie dans la région Rhône-Alpes telles que les nanotechnologies.

Ce pôle de compétitivité mondial compte 142 entreprises dont 81 % de PME, 15 centres de recherche et universités, 15 collectivités territoriales, 14 organismes de développement économique et 3 investisseurs privés.

Depuis près de 6 ans, 143 projets ont été financés ce qui représente un montant de 515,1 millions d'euros de subventions publiques et une enveloppe globale de R&D de 1,7 milliards d'euros.

Nos pôles de compétitivité sont des outils efficaces pour le renforcement et le développement de notre tissu industriel. Néanmoins depuis quelques années le nombre de pôles a considérablement augmenté, avec pour conséquence l'affaiblissement de leur potentiel d'action. Les projets nécessitent des équipements coûteux, la création de nouveaux pôles engendre automatiquement des frais d'installation et d'équipement qui ne sont pas toujours nécessaires puisque déjà existants.

Les pôles de compétitivité français sont en train de devenir des réseaux de recherche technologique. En 2008, on comptait 71 pôles, regroupant 9 000 chercheurs travaillant sur 1 000 projets labellisés. L'objectif est de se concentrer sur une douzaine de structures pour avoir des pôles spécialisés et faire des dépenses pragmatiques sur des investissements utiles.

Pour cela, il faut nommer un organisme pour évaluer et noter nos pôles de compétitivité. Cette tâche pourra être confiée à une structure privée ou publique comme OSEO

Innovation. Cette étude devra vérifier l'existence et l'efficacité de la collaboration des trois cellules propres à la définition d'un pôle de compétitivité.⁴⁴ Contrairement à la dernière évaluation réalisée par le Boston Consulting Group (BCG), qui engendra la suppression de six labels et la création de six nouveaux, cette procédure devra être suivie de mesures tangibles. Il faudra alors ôter le label à la plupart des structures et encourager la fusion entre celles qui le souhaitent.

De plus, à l'instar de l'exemple allemand, et comme le préconise Alain Rousset, il faut placer nos régions au cœur de ce processus et leur en donner les moyens. A l'image du Mittlestand allemand, désignons nos régions comme interlocuteur privilégié de nos PME et intermédiaire avec les investisseurs étrangers.

44. En novembre 2007, le gouvernement avait chargé le Boston Consulting Group (BCG) de réaliser une évaluation. Les questionnaires (comportant 90 questions) ont abouti à la classification des pôles en trois groupes en fonction de l'atteinte de leurs objectifs.

Pour une européanisation du soutien à l'innovation

« L'avantage incomparable des Etats-Unis, c'est leur marché », affirme Pascal Colombani. Un marché de près de 308 millions d'habitants parlant la même langue, ayant la même culture et les mêmes normes. Dans la compétition mondiale, nos marchés nationaux européens sont désormais trop étroits et ne favorisent pas la transformation de nos PME en ETI. L'Union européenne doit s'inspirer du modèle américain. De nombreuses normes, standards, langues, cultures segmentent encore le grand marché européen. Il est temps de tirer avantage de ce marché unique d'un demi milliard d'habitants et, tel un *crash test*, le marché européen doit servir de première étape d'internationalisation. Par *crash test*, on entend le lancement du projet sur un marché plus large mais pas encore mondial pour adapter le projet à une plus grande échelle et en étudier les conséquences. Pour cela il nous faut instaurer des politiques favorisant directement l'innovation au niveau de l'Union européenne.

Pour un approfondissement de la collaboration franco-allemande

Depuis 2003 et la rencontre des Länders et des Régions à Poitiers, de nombreux partenariats se sont développés entre les réseaux français et allemands (entreprises, centres de formation et de recherche). L'objectif principal est de mettre en place une coopération franco-allemande entre pôles de compétitivité et Kompetenznetze pour favoriser l'émergence de projets communs.

BioValley est un réseau trinational spécialisé dans les sciences de la vie et la santé. Il associe le *cluster* français Alsace BioValley, le Kompetenznetz BioRegio Freiburg allemand et le suisse BioValley Basel. Ce réseau de compétences est aujourd'hui un des premiers *bioclusters* au monde et rassemble les compétences de plus de 600 entreprises dont Sanofi-Aventis et Roche, quarante centres de recherches et douze universités. Grâce au soutien de fonds européens, BioValley s'est imposé à l'international et a permis de faire rayonner à la fois les entreprises en faisant partie et la région du Rhin supérieur.

Il s'agit d'un exemple à imiter, reproduire et étendre grâce à des soutiens plus spécialisés comme la création d'un fonds franco-allemand pour l'innovation.

Pour une européanisation de la protection de la propriété industrielle

L'innovation a un coût élevé. Même si l'investissement dans la recherche a depuis longtemps prouvé son intérêt, le problème de la protection des résultats de ces recherches reste un gros problème pour nos PME. Effectivement, la protection de la propriété intellectuelle souffre encore de défaillances. Les risques encourus effraient parfois nos jeunes structures qui se résolvent à ne pas investir dans la recherche, conséquence très dommageable pour notre industrie.

La propriété intellectuelle concerne de manière générale les titres de propriété s'appliquant aux créations dans l'industrie : le brevet protège l'invention, la marque l'identifie, les dessins en protègent la forme. Le brevet est indissociable de l'innovation technologique qu'il protège,

il offre à son détenteur un monopole d'exploitation d'une durée de vingt ans sur le territoire national.

L'internationalisation des entreprises complique désormais la donne : comment protéger nos inventions dans un monde toujours plus globalisé ? L'harmonisation des protections nationales de la propriété intellectuelle est nécessaire. Depuis l'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle appliquée au Commerce (ADPIC) du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) de 1994, des normes minimales en termes de protection de la propriété intellectuelle ont été établies et des sanctions y ont été associées. Les pays cherchent ainsi à mettre en place une protection globalisée pour encourager les inventeurs et ainsi minimiser les risques de contrefaçon.

Le fonds d'investissement France brevets propose d'acquiescer des droits de licence sur les brevets aux entreprises et centres de recherche pour les valoriser en les réunissant en grappes technologiques. Cette structure, comme le démontre Jean-Claude Prager, a les clés en main pour

défendre à l'international nos PME et nos laboratoires qui n'en ont pas les moyens. C'est pourquoi il faut aller encore plus loin et aller vers un fonds européen de protection de la propriété industrielle.

Cependant, paradoxalement, « il est impératif d'améliorer la circulation des connaissances et des brevets »⁴⁵. Aujourd'hui, les brevets restent sur les étagères des chercheurs et ne servent à rien : ils coûtent de l'argent et n'ont pas de résultats tangibles. Il faut en assurer une meilleure circulation au niveau européen. Pour trouver l'équilibre essentiel entre la protection nécessaire de l'inventeur et la diffusion tout aussi nécessaire de l'innovation, il faut mettre en place un marché européen des brevets ayant pour pilier un brevet communautaire européen.

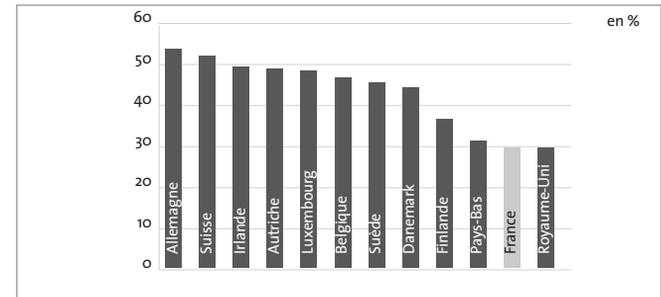
Les dépenses en R&D des entreprises ne cessent d'augmenter⁴⁶, le nombre de demandes de brevets déposées par les PME progresse⁴⁷ et pourtant, comme le note Jean-Claude

45. Jean-Claude Prager, 2010.

46. Selon l'OCDE, dans le monde, les dépenses en R&D sont passées de 300 à près de 640 milliards de dollars.

Prager, « la France décroche dans sa capacité d'innovation ». Comparées à leurs voisines européennes, les PME françaises ont une moins bonne capacité d'innovation.

Pourcentage de PME ayant introduit des innovations de produits ou de procédés en 2002 et 2003



Déposer un brevet pour une PME n'est pas une mince affaire. Cela nécessite du temps à consacrer aux démarches administratives et de l'argent pour la consultation d'un cabinet de dépôt de brevet qui est quasiment automatique et pour les éventuelles actions judiciaires en cas de non respect des droits.

47. Une augmentation de 7 % en 2009 selon l'INSEE.

L'accord de Londres négocié en 2007 a permis d'alléger la charge des PME lors d'un dépôt de brevet dans plusieurs pays de l'Union européenne. Cependant, il faut aller plus loin : vers la mise en place d'un brevet communautaire européen. Aujourd'hui, l'Office Européen des Brevets⁴⁸ (OEB) est chargé de centraliser les demandes de brevets, de les valider et de les transmettre aux offices nationaux pour qu'ils délivrent le brevet sur le territoire donné. Ce système n'est pas fonctionnel, il oblige à dupliquer les démarches, il fait donc perdre du temps et de l'argent aux entreprises et aux Etats. La seule traduction du brevet peut représenter des milliers d'euros. Par exemple, un brevet européen déposé dans treize pays peut coûter près de 20 000 euros dont 14 000 euros de traductions. A titre d'exemple, un brevet américain coûte près de 1 850 euros, soit environ dix fois moins. Dans un premier temps et pour éviter des dépenses inutiles, il faudrait que les entreprises puissent avoir accès à un rapport de recherche sur les potentialités d'acceptation en brevet européen ou international.

48. Organisme intergouvernemental comptant 37 pays : l'Union européenne et 10 autres pays.

Le brevet français n'étant pas un passeport pour un brevet international, l'entreprise saurait s'il est dans son intérêt d'engager des dépenses en dépôt de brevets internationaux. Ce rapport pourrait être établi par l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Taïwan, un pays fer de lance de l'innovation à observer

Taïwan compte une population de 23 millions d'habitants répartis sur un territoire de seulement 36 260 kilomètres carrés. La nécessaire proximité des sociétés à Taïwan a engendré des regroupements industriels permettant l'émergence d'un point de convergence pour l'approvisionnement, le soutien à la conception et la commercialisation rapide des idées de produits. L'Economist Intelligence Unit, un groupe de réflexion britannique, publiait en 2009 les résultats d'une étude mondiale portant sur la concurrence au sein de l'industrie des technologies de l'information (TI). Selon cette étude, sur 66 pays étudiés, Taïwan est passée en un an du 6^{ème} au 2^{ème} rang en terme d'excellence, de rendement en matière de recherche et développement des TI. Le 2 mai 2011, lors d'un événement rassemblant 330 spécialistes de 24 pays, venus débattre de l'évolution du secteur industriel des biotechnologies, le président Ma Ying-jeou a affirmé : « *Taïwan est un pays fondé sur l'innovation et nous devons nous concentrer sur le secteur des biotechnologies en dépit des investissements lourds et des risques élevés que cela suppose* ». Les biotechnologies sont à elles seules l'objet de trois parcs sur l'île : à Nangang, Kaoshiung et Zhubei.

LES PROPOSITIONS DE LA GAUCHE POUR RÉVEILLER L'INNOVATION

L'innovation est aujourd'hui la clé de la compétitivité du tissu industriel français, elle-même vecteur de croissance économique. Pour donner un coup de fouet à l'innovation française qui, malgré l'excellence de ses chercheurs, s'affaiblit face à la compétition mondiale, il nous faut mener une politique à deux axes : culturel et institutionnel.

Le premier permettra la sensibilisation des Français au mode de pensée entrepreneurial et l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs. Le deuxième permettra de soutenir nos PME lors de la période la plus critique de leur développement, la fameuse « vallée de la mort ».

Une telle politique industrielle doit être menée dans le respect des valeurs fondamentales de l'entrepreneuriat : l'indépendance des PME, l'émulation de la créativité, l'entraide, le partage des connaissances grâce aux

réseaux. On l'a dit, de nombreux amalgames ont conduit à faire de l'entrepreneuriat et de l'innovation des marqueurs de droite. Toutes les valeurs qu'ils véhiculent sont pourtant, comme nous l'avons montré, empreintes de progrès. Il ne tient qu'à nous de révéler la richesse sociale et sociétale du monde entrepreneurial, en favorisant l'émergence de l'innovation française, grâce à un modèle équilibré entre social et économie, proposant des réformes à la fois culturelles et institutionnelles.

Des propositions culturelles : pour une culture française de l'innovation

Pour que la France relève le défi de l'innovation à long terme, il faut que s'y développe une vraie culture entrepreneuriale. L'instauration d'une telle façon de penser doit se faire graduellement par l'éducation des jeunes générations et la formation des autres.

Pour réconcilier la population avec le monde entrepreneurial, il faut lui faire découvrir la richesse sociale de ce

monde offrant des milliers d'opportunités différentes tant au niveau professionnel par les projets réalisés que personnel par les rencontres qui y sont faites.

Donnons le goût d'entreprendre aux jeunes générations en leur faisant exprimer leur créativité et en leur apprenant à faire face à l'échec.

Enseignement primaire

Proposition n° 1

Dans le cycle primaire, instaurer des exercices ludiques pour donner le goût d'entreprendre. Ces exercices sous forme de jeux éveilleront la curiosité des jeunes et encourageront leur créativité.

Enseignement secondaire

Proposition n° 2

Dans le cycle secondaire, proposer des cours pratiques d'entrepreneuriat directement liés à la création d'entreprises sur l'exemple des cours de Sciences Economiques et Sociales. Ces cours permettront à la fois aux jeunes d'exprimer leur créativité et de la concrétiser dans des exercices :

- trouver des idées de projets
- étudier les avantages et les inconvénients de l'idée

Proposition n° 3

Pour l'épreuve de Travaux Personnels Encadrés du baccalauréat, donner la possibilité aux élèves de présenter un projet de création d'entreprises. L'objectif de l'épreuve mise en place par Claude Allègre restant la même : décroiser l'enseignement.

Proposition n° 4

Pour les futurs professeurs, instaurer un stage obligatoire en jeune structure innovante pour leur donner une vision concrète de la vie en entreprise. Ce stage permettra de sensibiliser les jeunes professeurs aux valeurs de l'entrepreneuriat et de leur donner envie de transmettre le goût d'innover.

Enseignement supérieur

Proposition n° 5

Pendant le cursus de l'enseignement supérieur et des doctorants, dispenser des cours de gestion et de management pour leur donner les outils nécessaires à la création d'une entreprise. En apprenant les notions de base de comptabilité, marketing, ressources humaines et protection industrielle, les doctorants cumuleront les trois qualités de l'entrepreneur : innovateur, gestionnaire et manager.

Proposition n° 6

Instaurer un Volontariat en Entreprise pour l'Innovation pour permettre à nos doctorants d'obtenir une expérience rémunérée de 6 à 24 mois en entreprise. Les conditions seront les mêmes que celles du Volontariat International en Entreprise : diplômés supérieurs de 20 à 30 ans ayant moins de 2 ans d'expérience en entreprise. Une agence placée sous l'autorité du ministère de la Recherche se fera l'intermédiaire financier entre l'entreprise et le volontaire.

Des propositions institutionnelles : vers un MITI à la française

Le MITI, ministère de l'Industrie et du Commerce International japonais, constitue un modèle d'Etat chef d'orchestre imposant ses mesures en souplesse grâce à des organismes intermédiaires entre les entreprises et lui-même. Il informe les sociétés nationales sur les marchés étrangers et les mutations technologiques puis favorise le développement des technopoles en conséquence. A l'instar du modèle japonais, nous devons clarifier le rôle de chacun des acteurs institutionnels et leur donner les moyens d'agir.

Pour reprendre la thèse de Jean-Claude Prager, pour assurer la compétitivité française, l'Etat doit assurer une différenciation positive des territoires ainsi qu'un maillage entre ceux-ci afin d'établir un équilibre et une mutualisation des connaissances. De plus, il faut tirer profit de notre appartenance à l'Union européenne en élargissant ses marges de manœuvres pour pouvoir mettre en œuvre une véritable stratégie industrielle européenne.

Ainsi, nous proposons des mesures à trois échelles :

- les territoires ;
- l'Etat ;
- l'Union européenne.

Les territoires**Proposition n° 7**

Réduire le nombre de pôles de compétitivité afin de concentrer les moyens et les compétences. Cette réduction se fera après une évaluation réalisée par un organisme privé ou public. En passant de 71 à une douzaine de pôles, nous favoriserons la compétitivité du tissu industriel français en créant des pôles d'excellence spécialisés et attractifs.

Proposition n° 8

Désigner des délégués syndicaux territoriaux des PME pour mutualiser les expériences au niveau local. Les délégués rapporteront auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie les problèmes auxquels font face les PME ainsi que les solutions qu'elles y ont trouvées. Cette pratique permettra de réaliser un modèle des *best practice* réalisées dans les territoires.

L'Etat**Proposition n° 9**

Créer un ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de l'industrie afin de coordonner au sommet de l'Etat toutes les mesures favorisant le renforcement de la compétitivité de notre territoire.

Proposition n° 10

Fusionner la DATAR et OSEO Innovation afin de coordonner les politiques d'aménagement du territoire et les soutiens à l'innovation. Aujourd'hui, pour assurer la compétitivité du tissu industriel, l'Etat ne peut plus dissocier la veille des mutations économiques et l'aide aux PME innovantes puisqu'elles sont la clé du changement et du dynamisme industriel.

Proposition n° 11

Rétablir le statut de la Jeune entreprise innovante pour poursuivre l'aide à l'embauche des chercheurs par nos jeunes structures. A cet effet, il faut supprimer les nouveaux plafonds de rémunération mensuelle et de cotisations éligibles ainsi que la dégressivité d'exonérations de charges prévus par la loi de finances pour 2011.

Proposition n° 12

Assortir le statut d'auto-entrepreneur d'une limite temporelle de deux ans pour en faire un tremplin dynamique de l'auto-entrepreneur vers le chef d'entreprise et minimaliser la pénalisation que subissent les autres corps de métiers tels que les artisans.

Proposition n° 13

Créer un Crédit d'impôt innovation (CII) pour soutenir de façon ciblée les jeunes entreprises innovantes en les encourageant à investir dans la R&D. Sur le modèle du Crédit impôt recherche (CIR), qui profite plus aux grands groupes à l'heure actuelle, le CII couvrira les dépenses pour les réalisations des prototypes de conception mais ira encore plus loin en prenant en compte les dépenses en R&D de design. Le CII soutiendra ainsi les PME tout au long du processus d'innovation : de l'invention à la conception jusqu'à la commercialisation.

Proposition n° 14

Assortir les lois TEPA et Madelin de conditions de suivi des entreprises par les investisseurs et de temps minimal de participation au capital pour empêcher d'en faire des objets de spéculation financière.

L'Union européenne

Proposition n° 15

Créer un fonds franco-allemand pour l'innovation afin de provoquer des rencontres et mettre en commun l'excellence des pôles de compétitivité français et Kompetenznetze allemands. L'Europe doit tirer sa force de son union, c'est pourquoi il faut mutualiser moyens et compétences au niveau franco-allemand dans un premier temps puis l'élargir à l'Union dans un second temps.

Proposition n° 16

Créer un fonds d'investissement Europe Brevets ayant pour rôle de valoriser les brevets des PME européennes à l'international et de les aider à en obtenir de nouveaux. A l'image du fonds France Brevets, il pourra acquérir les licences des brevets des entreprises qui le souhaitent, les réunir en grappes technologiques et organiser leur commercialisation à l'échelle européenne.

Proposition n° 17

Simplifier le brevet communautaire européen pour permettre aux PME de protéger les fruits de leur recherche. En simplifiant les démarches auprès de l'Office Européen des Brevets et en plafonnant par exemple les coûts de traductions, nous inciterons nos PME à investir de façon sûre dans la recherche et stimulerons donc l'innovation.

La Fondation Jean-Jaurès et l'auteur tiennent à remercier :

Stéphane Boujnah, Directeur Général de Santander Global Banking and Markets pour la France et le Benelux (audition le 5 novembre 2010),

Pascal Colombani, Président du conseil d'administration de Valéo et Senior Advisor pour l'innovation, la haute technologie et l'énergie chez A. T. Kearney (audition le 25 janvier 2011),

Philippe Jurgensen, ancien président de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, ancien PDG de l'ANVAR (audition le 25 janvier 2011),

Jean-Claude Prager, ancien directeur de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique, auteur de nombreux ouvrages et rapports publics sur la politique économique et l'innovation (audition le 15 février 2011),

Alain Rousset, Président du Conseil régional d'Aquitaine et Président de l'Association des Régions de France (audition le 15 février 2011),

Hugues Souparis, PDG d'Hologram Industries, membre du Comité directeur de Croissance Plus et membre de la commission Recherche et innovation (auditions les 8 décembre 2010 et 25 janvier 2011),

Denis Tersen, Directeur général et membre du directoire de l'Agence Régionale de Développement d'Ile-de-France (auditions les 5 novembre 2010 et 15 février 2011),

ainsi que **Mathilde Cohen-Solal**, étudiante à l'ESCP Europe, majeure Entreprenariat, et **Fabien Verdier**, ancien élève de l'ENS Cachan, agrégé d'économie et directeur d'hôpital, pour leur participation précieuse à ce travail.

COLLECTION DIRIGEE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-026-7

© EDITIONS FONDATION JEAN-JAURES
12 CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETSGRAPHICS
Achévé d'imprimer par l'imprimerie A.Trois

SEPTEMBRE 2011

Michel Destot

ETI et PME : pour une innovation compétitive

La France entretient avec l'innovation un rapport trop frileux : le risque fait peur et l'échec est impitoyablement sanctionné. C'est particulièrement vrai des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises de taille intermédiaire, qui concentrent la majorité des emplois mais ne représentent qu'une petite fraction des dépenses de recherche et développement.

C'est pour remédier à cette situation que Michel Destot avance dans cet essai 17 propositions concrètes. Leur ambition ? Rendre plus étroits les liens entre innovation et entrepreneuriat et contribuer ainsi à un mode de développement plus respectueux des hommes et de la planète.

www.jean-jaures.org

ISBN : 978-2-36244-026-7

6 €